

Mini-guide de la Petite-Enfance dans le 1^{er}

VOS INTERLOCUTEURS A LA MAIRIE

Martine FIGUEROA

Adjointe au Maire

En charge de la Petite-Enfance, de la Famille,
de la Jeunesse et des Sports

Tél.: 01 44 50 75 09 - martine.figueroa@paris.fr

Erwan SOUDRY

Collaborateur du Maire

En charge de la Petite-Enfance, des Affaires scolaires
et de la Communication

Tél. : 01 44 50 76 23 - erwan.soudry@paris.fr

La permanence Petite-Enfance est assurée par Martine FIGUEROA, tous les vendredis (sauf pendant les vacances scolaires) de 14h30 à 16h30 sans rendez-vous

LES MODES DE GARDE

Les Crèches

Crèche de l'Arbre-Sec

Directrice Madame Isabelle GABA

17 bis rue de l'Arbre-Sec

Tél. : 01 42 60 17 36

Crèche des Halles

Directrice Véronique DEJY-DESBOLLES

132 rue Rambuteau

Tél. : 01 55 34 35 40

Crèche Saint-Roch

Directrice Suzanne TANNOUS

26 rue Saint-Roch

Tél. : 01 44 50 00 45

Votre Parcours Crèche

- **L'inscription se fait à la Mairie du 1^{er}** au sein du service « Familles Infos Prem1er » (F.I.P), ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30 (fermeture à 17h) et le jeudi jusqu'à 19h00 (fermeture à 19h30)
- **L'inscription est ouverte à compter** du 6^{ème} mois de grossesse ou de la décision attribuant la garde de l'enfant en vue de son adoption
- **Remise d'un courrier de confirmation d'inscription** vous invitant à venir à la permanence, le vendredi de 14h30 à 16h30, de Martine FIGUEROA (si elles ne sont pas assurées, cela est mentionné sur le site internet et indiqué sur les panneaux à l'accueil de la mairie). Après cette rencontre, prendre un rendez-vous avec la directrice de la crèche de votre choix.
- **L'inscription doit être faite par** une personne ayant l'autorité parentale
- **Vous devez confirmer la naissance de l'enfant** au F.I.P, ainsi qu'à la Directrice de la crèche. (envoi de l'acte de naissance par mèl)
- **Le dossier sera étudié dans la perspective de son passage en Commission**, pour la rentrée du mois de septembre ou pour une autre rentrée dans l'année selon les places disponibles
- **Délibération de la Commission**
- **Intégration de votre enfant** à la crèche, après une période d'adaptation

Les pièces justificatives (pièces originales et photocopies) à apporter au F.I.P le jour de l'inscription

- Livret de famille ou, à défaut, la pièce d'identité des parents
- Dernier avis d'imposition ou les 3 derniers bulletins de paie des deux parents. A défaut de ces documents, il convient de fournir la dernière attestation de ressources délivrée par la caisse d'allocations familiales.
- Pièce justificative de domicile
- Lorsque l'enfant est né, copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant datant de moins de 3 mois et, au cas où l'autorité parentale a fait l'objet d'une décision de justice, copie de cette décision.

La Commission d'attribution des places en crèche

- Ses réunions : En général au printemps, pour attribuer les places du mois de septembre, à l'automne et dès qu'une place se libère dans le courant de l'année,
- Sa composition : Elle est présidée par le Maire, assisté de Martine FIGUEROA. Elle est composée : d'Élus de la majorité et de l'opposition d'arrondissement ; de professionnels de la Petite-Enfance (Directrices des crèches et haltes-garderies, Médecin et Assistante sociale de PMI, Puéricultrice de secteur et Coordinatrice des crèches), de représentants du F.I.P et des services sociaux départementaux
- Son rôle : elle étudie tous les dossiers dès lors que la naissance de l'enfant a été confirmée par les parents et se prononce sur les admissions.

Bon à
savoir

Les haltes-garderies

L'attribution des places est indépendante de la Commission.

Dès 6 mois – pour la halte-garderie des Prouvaires

Dès 12 mois - pour la halte-garderie Saint-Roch,

Halte Garderie des Prouvaires

Directrice Nathalie THIERRY

8 rue des Prouvaires 75001 Paris

Tél. : 01 44 76 87 70

Halte Garderie Associative Saint-Roch

Directeur Didier TRILLOT

26 rue Saint-Roch 75001 Paris

Tél. : 01 42 86 90 22

Les Assistantes maternelles agréées & la PMI

Garde au domicile des professionnelles agréées par la Préfecture de Paris

Service Agréments et Accompagnements des Assistants maternels et Familiaux

Délivre la liste des assistantes maternelles agréées après la naissance de votre enfant,

50 A, rue du Faubourg-Saint-Denis 75010 - Tél. : 01 53 24 31 00

Centres de PMI

6 rue de la Banque 75002 Paris - Tél. : 01 42 61 46 23

2 bis rue au Maire 75003 Paris – Tél : 01 42 74 69 79

2/6 rue de Moussy 75004 Paris Tél : 01 72 63 40 13

Les Petits Preams

www.petitsprems.mairie1.paris.fr

Mis en place par la Mairie du 1^{er}, c'est un site innovant en matière de mise en relation des familles pour la garde partagée. Outil sécurisé et efficace, il permet de déposer une annonce pour rentrer en contact très rapidement avec d'autres habitants de l'arrondissement.

